



CODE ÉTHIQUE



CODE ÉTHIQUE

TABLE DES MATIÈRES

1.	Lettre du président du Groupe.....	3
2.	Mission et valeurs du Groupe.....	4
3.	Objet du code éthique.....	5
4.	Portée du Code Éthique.....	5
5.	Nos engagements.....	6
5.1.	Respect de la législation et des valeurs éthiques.....	6
5.2.	Engagement du Conseil d'Administration et de la Direction Générale.....	6
5.3.	Politique de Responsabilité Sociale d'Entreprise du Groupe SIFU.....	7
5.4.	Engagement envers les collaborateurs.....	7
5.5.	Engagement envers les tiers.....	9
5.6.	Engagement envers l'environnement.....	10
5.7.	Engagements relatifs aux activités du Groupe SIFU.....	10
5.8.	Acceptation et application.....	11
6.	Organes de Conformité.....	12
7.	Canal de signalement interne.....	12
8.	Non-respect du Code Éthique.....	13
9.	Canal de signalement externe.....	13
10.	Entrée en Viguer et Validité.....	13

1. Lettre du président du Groupe

Il y a trente ans, nous avons initié un projet qui, aujourd'hui, emploie plus de 9 000 personnes, dont 5 000 en situation de handicap, et accompagne plus de 3 000 clients en Espagne, en France et en Andorre.

Le chemin parcouru fut long et motivé par un objectif clair : promouvoir des initiatives entrepreneuriales créatrices d'emplois pour les personnes en situation de handicap, afin de contribuer à une société plus juste et inclusive et à un monde plus durable.

Nous devons ensemble continuer à bâtir une organisation dont nous puissions être fiers. C'est pour cela que nous avons conçu ce Code Éthique, aujourd'hui actualisé, afin de nous aider à remplir nos obligations, à cultiver un respect mutuel sur nos lieux de travail et à agir avec intégrité sur le marché. Ce document ne se veut pas une liste exhaustive de règles, mais bien un guide, une référence pratique et un outil documentaire pour aider chaque professionnel du Groupe SIFU à opter pour la voie éthique la plus appropriée dans chaque circonstance, tout en respectant les principes du Pacte mondial des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme, les lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales et les normes de l'Organisation internationale du travail.

Groupe SIFU poursuit sans relâche l'excellence dans tous les services qu'il propose à ses clients ainsi que dans ses relations avec les parties prenantes. Nos objectifs à moyen et long terme reposent sur le respect des normes les plus exigeantes en matière de conduite éthique, de conformité légale et de responsabilité sociale, dans ses dimensions économiques, sociales et environnementales.

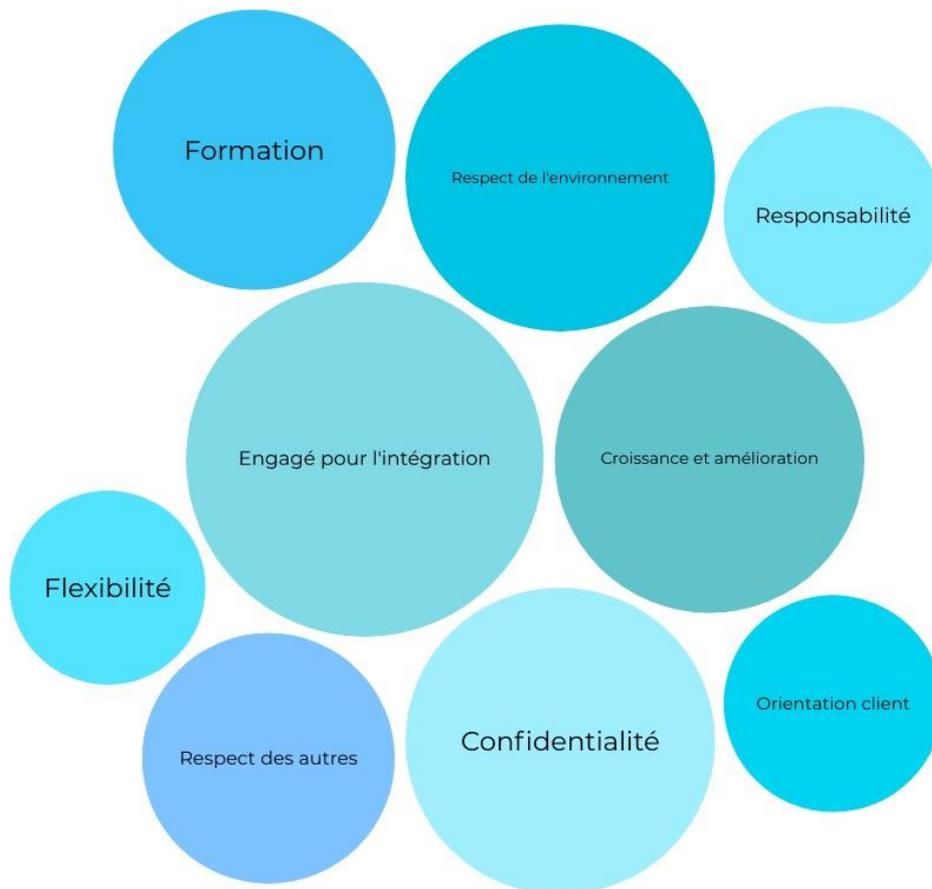
Quel que soit le poste occupé, le niveau de responsabilité ou la fonction exercée, nous avons tous l'obligation de maintenir et de promouvoir les principes et valeurs inscrits dans ce Code Éthique. Il est essentiel de nous approprier ce Code, de le consulter en cas de doute et de l'appliquer quotidiennement. La réputation du Groupe SIFU est le fruit des comportements individuels et collectifs ; c'est une responsabilité partagée, et nous comptons sur chacun d'entre vous pour l'honorer.

Albert Campabadal – Président

2. Mission et valeurs du Groupe

Notre mission est de promouvoir l'innovation sociale par le développement de produits et de services de qualité et hautement professionnalisés, visant à favoriser l'intégration pleine et entière des personnes en situation de handicap ainsi que d'autres groupes vulnérables. Nous aspirons à devenir le groupe social de référence en Europe par notre présence, notre diversification, notre capacité d'innovation et le nombre d'opportunités d'emploi générées.

Pour atteindre cet objectif fondamental, nous nous engageons à respecter les valeurs suivantes :



3. Objet du code éthique

Ce Code Éthique reflète notre volonté de bien faire et de prendre des décisions éclairées et responsables au sein de notre organisation.

Il a pour but d'établir des principes directeurs et des critères de conduite applicables à l'ensemble de nos activités professionnelles.

Ainsi, les collaborateurs de Groupe SIFU s'engagent à :

- Connaître et respecter le contenu de ce Code Éthique, considéré comme une obligation professionnelle fondamentale.
- Comprendre et appliquer la réglementation en vigueur relative à notre activité.
- Suivre les politiques et protocoles qui favorisent une culture d'entreprise respectueuse de la loi, en particulier en matière de droit pénal.
- Soutenir la Politique de Responsabilité Sociale de l'Entreprise et œuvrer pour atteindre ses objectifs.
- Solliciter l'avis de la Commission d'Audit, de Contrôle et de Suivi en cas de doute sur l'interprétation de ce Code ou des politiques associées.
- Utiliser le canal de signalement pour notifier toute infraction potentielle.
- Participer aux enquêtes internes conduites si nécessaire.
- Assister aux formations organisées par l'Organe de Conformité du Groupe concernant ce Code Éthique et les règles associées.

4. Portée du Code Éthique

Les normes de conduite de ce Code sont considérées comme des normes obligatoires pour tous les membres de Groupe SIFU et elles nous engagent tous équitablement. Plus précisément, ce code s'applique aux personnes et entités suivantes :

- Aux membres du Conseil d'administration des entreprises qui composent le Groupe SIFU.
- Aux membres du Comité de Direction et aux autres composantes de la Direction des entreprises qui composent le Groupe SIFU.
- À tous les collaborateurs qui travaillent dans l'une ou l'autre des entreprises qui composent le Groupe SIFU.
- À toutes les autres entités et organisations liées au Groupe SIFU ou à l'une des sociétés de son groupe par une relation de contrôle ou dont la gestion, à quelque titre que ce soit, relève de la responsabilité de Groupe SIFU.

Ainsi, tous les membres du Groupe SIFU sont informés de l'existence de ce Code d'éthique, qui peut être consulté par toute personne. La direction du Groupe SIFU veillera tout particulièrement à garantir que chaque collaborateur lise et comprenne le contenu de ce document.

Groupe SIFU informe également ses fournisseurs et, en général, tous ses collaborateurs et contreparties, de l'existence et du contenu de son Code d'éthique qui, dans la mesure du possible, leur sera également applicable.

5. Nos engagements

5.1. Respect de la législation et des valeurs éthiques

Les activités professionnelles et commerciales de Groupe SIFU se déroulent dans le strict respect des lois et réglementations en vigueur.

Groupe SIFU valorise et reconnaît les comportements alignés avec les principes établis dans ce Code Éthique. Toutes nos actions visent principalement à protéger les personnes en situation de handicap, avec pour objectif fondamental de garantir leurs intérêts personnels et professionnels.

Les cadres dirigeants de Groupe SIFU ont la responsabilité particulière de maîtriser les lois et réglementations liées à leurs domaines respectifs. Ils doivent veiller à ce que leurs équipes reçoivent une formation adéquate afin de comprendre, respecter et appliquer ces règles. Ils sont également tenus d'exercer leurs fonctions avec intégrité et professionnalisme, en garantissant un traitement équitable et transparent à tous ceux qui interagissent avec le Groupe.

5.2. Engagement du Conseil d'Administration et de la Direction Générale

Le Conseil d'Administration de Groupe SIFU s'engage à fournir les moyens nécessaires pour promouvoir et diffuser les principes et valeurs contenus dans ce Code Éthique.

Le Conseil et la Direction Générale jouent un rôle exemplaire, incarnant un haut niveau d'exigence dans l'application de ce Code, ainsi que des standards éthiques et réglementaires.

À cette fin, la Direction Générale met en œuvre les actions suivantes :

- Sensibiliser tous les collaborateurs à l'importance d'un comportement éthique et au respect des réglementations.
- Diffuser les valeurs du Groupe et garantir l'application des directives du Code Éthique.
- Adapter les contenus et pratiques du Code à toute évolution législative ou réglementaire.
- Instaurer des mécanismes visant à prévenir tout comportement contraire à l'éthique ou à la légalité.
- Prendre les mesures appropriées face aux manquements constatés à ce Code Éthique.

5.3. Politique de Responsabilité Sociale d'Entreprise du Groupe SIFU

La Politique de Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE) de Groupe SIFU repose sur les engagements suivants :

- Respect des droits humains.
- Promotion de l'égalité des chances et interdiction de toute forme de discrimination.
- Gestion de la diversité et inclusion.
- Conciliation entre vie personnelle, familiale et professionnelle.
- Maintien d'une organisation structurée et fonctionnelle.
- Création d'un climat de travail positif.
- Santé et bien-être au travail.
- Formation.
- Gestion responsable des restructurations.

Le Comité Éthique est chargé de veiller au respect de ces engagements.

5.4. Engagement envers les collaborateurs

5.4.1 Inclusion des personnes en situation de handicap sur le marché du travail

La mission principale de Groupe SIFU est de permettre aux personnes en situation de handicap de s'intégrer pleinement dans la société à travers un emploi digne et équitablement rémunéré.

Nous favorisons un environnement de travail positif, où chaque salarié est traité avec impartialité, respect et dignité. La communication, l'initiative et le travail d'équipe sont encouragés, dans un esprit de gestion participative.

Les promotions professionnelles s'effectuent sur la base des principes de mérite et de compétences, garantissant l'égalité des chances et valorisant une culture de l'excellence.

5.4.2 Respect mutuel et lutte contre la discrimination

Groupe SIFU s'engage à maintenir un environnement de travail exempt de toute forme de discrimination ou de comportement constitutif de harcèlement.

Chaque collaborateur est traité équitablement et avec respect par ses supérieurs, collègues ou subordonnés.

Toute forme de conduite abusive, hostile ou offensante, qu'elle soit verbale ou physique, est strictement interdite. En cas de violation, des sanctions appropriées seront appliquées.

5.4.3 Respect de la vie privée et confidentialité des données des employés

Groupe SIFU limite la collecte et l'utilisation des données des collaborateurs aux informations nécessaires à la gestion efficace de ses activités, ou exigées par la loi.

Nous prenons toutes les mesures nécessaires pour garantir la confidentialité des données personnelles et veillons à ce que leur transmission respecte strictement les normes légales en vigueur.

5.4.4 Égalité des chances

Groupe SIFU met en place une politique effective d'égalité des chances, permettant à ses collaborateurs de développer leur carrière sur la base du mérite. Les promotions sont basées sur des critères objectifs, et nous investissons dans la formation professionnelle et l'apprentissage.

5.4.5 Sécurité et santé au travail

Groupe SIFU s'engage à offrir un environnement de travail sûr et stable. À cette fin, nous formons tous nos collaborateurs à la prévention des risques professionnels et nous mettons régulièrement à jour nos mesures de prévention.

Il s'engage également à mettre à jour ses mesures de prévention des risques professionnels, ainsi qu'à respecter scrupuleusement les réglementations applicables en la matière dans tous les lieux où il exerce ses activités.

Tous les salariés sont tenus de respecter scrupuleusement les règles de santé et de sécurité. Ils doivent également utiliser de manière responsable les équipements qui leur sont attribués lors de l'exécution d'activités à risque et transmettre les connaissances à leurs collègues, en veillant à promouvoir le respect des pratiques de protection contre les risques.

Nous interdisons formellement :

- La détention, la consommation, l'achat, la vente, la distribution ou fabrication de drogues illégales sur le lieu de travail. La consommation d'alcool ou l'usage inapproprié de médicaments prescrits pendant l'exercice des fonctions professionnelles.
- La dissimulation d'accidents de travail ou la falsification des rapports de sécurité.

5.4.6 Respect des Droits de l'Homme

Groupe SIFU respecte les droits de ses collaborateurs, conformément à la Déclaration des principes et droits fondamentaux au travail établi par l'Organisation internationale du travail (OIT), et s'engage à la non-discrimination, à la promotion de l'égalité des chances et à la valorisation de la diversité, à l'interdiction du travail des enfants ou du travail forcé, à la liberté d'association et au droit à la négociation collective.

5.4.7 Promouvoir l'équilibre personnel et professionnel

Groupe SIFU encourage l'équilibre entre la vie personnelle et la vie professionnelle de ses collaborateurs, étant conscient des avantages qui en découlent, aussi bien pour les collaborateurs que pour le Groupe SIFU lui-même.

5.4.8 Conflits d'intérêts

Il existe des conflits d'intérêts lorsque vos intérêts personnels interfèrent directement ou indirectement avec les intérêts de Groupe SIFU.

Tous les membres de Groupe SIFU doivent éviter les situations susceptibles d'entraîner un conflit entre leurs intérêts personnels et ceux de Groupe SIFU et s'abstenir de représenter l'entreprise, de participer ou d'influencer la prise de décisions dans lesquelles, directement ou

indirectement, eux-mêmes ou un tiers lié à eux par une relation économique, familiale ou professionnelle significative, ont un intérêt personnel.

Toute personne se trouvant dans une situation de conflit d'intérêts est tenue d'en informer immédiatement ses supérieurs. Il est également tenu de les informer s'il exerce, personnellement ou par l'intermédiaire d'un tiers qui lui est lié, des activités professionnelles menées par le Groupe SIFU, qu'il s'agisse de membres de l'entreprise, de collaborateurs ou de conseillers, à titre gratuit ou rémunéré. L'absence de communication constituera une faute professionnelle très grave et sera sanctionnée.

5.4.9 Cadeaux et invitations

Tous les membres de Groupe SIFU reconnaissent que le fait d'accepter ou d'offrir des cadeaux peut susciter un sentiment d'obligation. Par conséquent, quelle que soit la valeur du cadeau ou de l'attention, il est nécessaire de respecter la politique interne de Groupe SIFU concernant les cadeaux et les invitations. En cas de doute concernant l'acceptation ou non d'un cadeau, il convient d'en informer le Organe de Conformité.

5.5. Engagement envers les tiers

5.5.1 Relations avec les administrations publiques

Dans ses relations avec les administrations publiques, Groupe SIFU s'engage à respecter scrupuleusement les lois en vigueur et ses propres normes internes. Nous adhérons au principe de transparence, et les interactions avec les représentants institutionnels sont menées par des responsables désignés, qui rendent compte des résultats des réunions et des négociations.

Toute demande d'information émanant des autorités ou des forces de sécurité devra être formulée par écrit.

À travers le Code Éthique, Groupe SIFU exprime son rejet absolu de toute pratique liée à la corruption dans ses relations avec les administrations publiques.

5.5.2 Relations avec les fournisseurs de services et produits.

Dans nos relations avec les fournisseurs, nous agissons sur la base des principes de loyauté, de transparence et de collaboration mutuelle.

Nous attendons également de nos fournisseurs respectent les exigences légales applicables à leurs activités.

En cas de comportement non conforme à ce Code Éthique, Groupe SIFU se réserve le droit de prendre des mesures appropriées, pouvant aller jusqu'à l'arrêt de la collaboration.

Il est formellement interdit à tout membre de Groupe SIFU d'offrir ou d'autoriser, directement ou indirectement, des avantages indus à un fournisseur pour obtenir des privilèges injustifiés.

Les personnes représentant le Groupe SIFU dans leurs relations avec les fournisseurs doivent agir conformément à la loi et aux principes de ce Code Éthique.

Groupe SIFU met en place des procédures rigoureuses pour évaluer et sélectionner ses fournisseurs et sous-traitants, en favorisant le respect des droits humains tout au long de sa chaîne d'approvisionnement.

5.5.3 Relations avec les clients et le marché

Groupe SIFU s'engage à respecter la réglementation en matière de concurrence loyale, en évitant toute pratique visant à la limiter ou à la restreindre.

Nous veillons à fournir des informations précises et véridiques dans nos communications avec les clients. Toute forme de publicité mensongère est strictement interdite.

Ce Code Éthique rejette catégoriquement :

- Tout type de publicité mensongère.
- La divulgation, le transfert ou l'utilisation non autorisée de secrets d'entreprise.
- L'offre, acceptation ou demande de bénéfices non justifiés dans le cadre de relations commerciales.
- Le recours à la violence, à la menace ou à la manipulation pour tenter de modifier les prix appliqués dans le cadre de la libre concurrence pour les produits et les biens.

Groupe SIFU refuse toute forme de discrimination envers les clients.

Groupe SIFU s'engage également à garantir la qualité de ses produits et services, en adoptant les systèmes de gestion les plus appropriés.

5.5.4 Engagement envers la société

Groupe SIFU rejette toute forme de discrimination envers la société dans son ensemble. Nous nous engageons à fournir des informations transparentes, rapides et fiables sur nos activités.

Groupe SIFU veille sur le respect des lois locales, des cultures, des coutumes et des valeurs des communautés dans lesquelles nous opérons.

Groupe SIFU veille à promouvoir le respect des droits de l'homme et promeut le dialogue ouvert avec les parties prenantes, tout en participant à des activités sociales au bénéfice des communautés.

Groupe SIFU contribue activement à la sensibilisation sur les capacités des personnes en situation de handicap et de renforcer leurs capacités.

5.6 Engagement envers l'environnement

Groupe SIFU reconnaît l'importance de la protection de l'environnement, tant pour la société que pour ses activités.

Nous appliquons rigoureusement un protocole de gestion des risques environnementaux, afin de prévenir, réduire ou minimiser tout impact négatif sur notre environnement.

Ces principes sont également partagés avec nos partenaires externes, à qui nous demandons de respecter strictement les normes environnementales.

5.7 Engagements relatifs aux activités du Groupe SIFU

5.7.1 Respect des Droits de l'Homme

Toutes les actions menées par le Groupe SIFU respectent rigoureusement les droits humains et les libertés fondamentales, conformément à la Déclaration universelle des Droits de l'Homme.

5.7.2 Protection des informations confidentielles

Les membres du Groupe SIFU ont l'obligation de protéger les informations sensibles en leur possession, qu'il s'agisse de données internes ou relatives à nos clients et fournisseurs.

Les membres du Groupe SIFU ont l'obligation de garantir la confidentialité des informations auxquelles nous avons accès et nous nous abstenons de les utiliser de manière inappropriée à des fins personnelles ou pour des tiers, y compris auprès d'amis ou de membres de la famille.

Nous respectons également les informations de nos clients et partenaires. Nous appliquons les principes de confidentialité et de privacité.

La communication d'informations est essentielle pour nous et notre image. Nous devons donc transmettre des informations véridiques et, en aucun cas, des informations incorrectes, inexactes ou incomplètes ne seront fournies d'une manière susceptible d'induire le destinataire en erreur.

5.7.3 Usage des ressources du Groupe SIFU

Groupe SIFU met à la disposition de ses collaborateurs les ressources nécessaires à l'exercice de leurs fonctions. Tous doivent utiliser ces ressources de manière responsable, en veillant à leur protection contre tout dommage, perte ou usage abusif.

5.7.4 Gestion de l'information et des connaissances

Groupe SIFU adhère au principe de transparence et de véracité dans toutes ses transactions économiques et financières. En ce qui concerne plus particulièrement les transactions économiques du Groupe, elles doivent être reflétées de manière claire et précise dans les registres correspondants, de même que toutes les transactions effectuées et les dépenses encourues.

Les données et rapports doivent refléter fidèlement la situation financière, économique et patrimoniale, conformément aux normes comptables généralement acceptées.

5.8 Acceptation et application

Le présent Code Éthique est d'application obligatoire pour tous les membres du Groupe SIFU. Il est diffusé et communiqué par l'Organe de Conformité afin de garantir que chacun en comprenne le contenu et la portée.

Lorsqu'un nouveau collaborateur rejoint l'une des entités ou délégations du Groupe SIFU, il reçoit une copie de ce Code Éthique. Celui-ci doit être lu, compris et accepté, comme en témoigne un document signé qui est annexé au contrat de travail.

Toute question relative à l'interprétation ou à l'application de ce Code doit être adressée à l'Organe de Conformité.

Aucun collaborateur, quel que soit son poste ou son niveau hiérarchique, ne peut être tenu d'enfreindre les dispositions de ce Code. De même, aucun collaborateur ne peut justifier un

comportement inapproprié en invoquant un ordre reçu d'un supérieur ou une méconnaissance des règles du Code.

Tous les membres du personnel ont l'obligation de signaler tout manquement qu'ils observent dans leurs activités professionnelles, qu'il s'agisse : (i) du Modèle de Prévention des Délits, (ii) du Code Éthique, (iii) des politiques internes, ou (iv) de toute autre irrégularité. Ces signalements doivent être effectués via le canal de signalement mis à disposition.

6. Organes de Conformité

L'Organe de Conformité, désigné par le Conseil d'Administration, a pour mission de prévenir les comportements illicites au sein de l'organisation et de contrôler les risques pour l'entreprise. Il veille également au respect du présent Code, avec le soutien de la **Commission d'Audit, de Contrôle et de Suivi**.

Les principales fonctions de cet organe du Groupe SIFU sont :

- Promouvoir la diffusion et la compréhension du Code Éthique.
- Fournir les interprétations nécessaires en cas de doutes du Code Éthique.
- Résoudre les éventuels conflits liés à l'application du Code Éthique.
- Examiner et traiter les signalements reçus via le canal de signalement.
- Réaliser des rapports de suivi à l'attention du Conseil d'Administration.
- Formuler des recommandations pour maintenir le Code Éthique à jour et en conformité avec les normes éthiques.

Le concept de conformité (ou « compliance » en anglais) regroupe un ensemble de mesures organisationnelles destinées à minimiser les comportements indésirables – qu'ils soient illégaux, contraires à l'éthique ou en violation des valeurs et engagements de l'entreprise. Et s'ils surviennent, les détecter et les corriger.

Le Groupe SIFU va au-delà de la stricte conformité réglementaire. En raison de l'importance qu'il attache aux comportements éthiques, il a créé un **Comité Éthique** indépendant chargé de : superviser les éventuelles violations du Code Éthique, des politiques, protocoles ou normes internes. Prendre les mesures nécessaires pour remédier à ces situations comme indiqué au point 5.3. Veiller spécifiquement à la mise en œuvre de la Politique de Responsabilité Sociale.

La Conformité Réglementaire et l'Éthique travaillent de concert pour développer une culture de respect des normes et des valeurs au sein de toute l'organisation. Les programmes de prévention de la criminalité et les programmes de responsabilité sociale des entreprises sont donc deux éléments complémentaires d'une même exigence : l'intégration d'une culture éthique à tous les niveaux de l'organisation.

7. Canal de signalement interne

Afin de faciliter la détection et la sanction des infractions légales ou des violations du Code Éthique, le Groupe SIFU a mis en place un canal de signalement accessible à tous les employés,

clients et collaborateurs, les signalements doivent être nominaux, les plaintes anonymes n'étant pas acceptées. Cependant, la confidentialité des dénonciateurs est garantie à tout moment.

Tout membre de l'organisation recevant un signalement hors du canal officiel doit en informer l'Organe de Conformité et en préserver la confidentialité. Tout manquement à cette règle constitue une faute grave.

Les signalements faits de mauvaise foi, avec l'intention de nuire à un collègue ou un supérieur, feront l'objet de sanctions disciplinaires, sans préjudice de poursuites pénales éventuelles.

Enquêtes internes

Tout signalement fondé donne lieu à une enquête interne, conduite dans le strict respect des droits et garanties reconnus par la Constitution et le cadre légal en vigueur.

8. Non-respect du Code Éthique

Le non-respect du Code Éthique peut avoir des conséquences graves pour l'ensemble du Groupe. Cela peut non seulement engendrer des pertes économiques, mais aussi affecter négativement sa réputation, un actif intangible de grande valeur construit sur de nombreuses années.

Si une enquête interne confirme une violation du Code Éthique, le Groupe SIFU appliquera des sanctions proportionnées à la gravité des faits. Cela inclut également les personnes ayant omis de prévenir ou signaler des violations dont elles avaient connaissance.

9. Canal de signalement externe

En février 2023, la loi 2/2023 sur la protection des lanceurs d'alerte et la lutte contre la corruption a été promulguée. Elle prévoit la création d'une autorité indépendante chargée de protéger les informateurs. Toute personne physique peut signaler une infraction directement auprès de cette autorité ou par le biais des organes régionaux correspondants. (Au moment de la rédaction du présent document, le ministère de la justice n'a pas encore publié d'informations sur l'accès au canal externe).

10. Entrée en Viguer et Validité

Le présent Code Éthique remplace la version précédente de mai 2017. Il restera en vigueur jusqu'à l'approbation d'une nouvelle version par le Conseil d'Administration.

A retenir :

Votre contribution est indispensable, nous sommes tous tenus de maintenir et d'améliorer les principes et les valeurs qui constituent notre Code d'Éthique.

Contact et réclamation :

Si vous avez des questions ou des plaintes concernant le non-respect de la POLITIQUE DE RESPONSABILITÉ SOCIALE, vous pouvez contacter le comité d'éthique., [rsc@gruposifu.com]

Pour toute question ou plainte concernant le non-respect de la réglementation, veuillez contacter le comité d'Audit, de Contrôle et de Surveillance, [mpd@gruposifu.com]

*Sur notre site web [www.gruposifu.com], dans la section **contacto** vous pourrez adresser vos doutes, suggestions ou plaintes de non-conformité.*